



Reformulation d'un article sur un contrat de prestation

Par **veartex**, le **23/04/2014** à **16:57**

Bonjour, j'aimerais pouvoir reformuler cet article du contrat de sorte à ce qu'il soit juridiquement valable merci d'avance rnvoci l'article :
Le Prestataire garantit la Conformité des Travaux et Services après la Réception et, notamment, que ceux-ci seront exempts de tout défaut de quelque ordre que ce soit. En conséquence, le Prestataire s'engage, pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de Réception, à remédier, à ses frais et risques, dès que possible et au plus tard dans les délais convenus, à toute non-Conformité et à tout défaut affectant les Travaux et Services après la Réception. Ces frais comprennent notamment les coûts de déplacement, de transport, des pièces et de la main d'oeuvre. A défaut, le Client peut, sept (7) jours calendaires après mise en demeure restée infructueuse, exécuter lui-même ou faire exécuter par un tiers, aux frais et risques du Prestataire, tous les travaux et services nécessaires pour pallier la défaillance du Prestataire. Toute réfection de tout ou partie des Travaux et Services dans le cadre de la garantie initiale donne lieu à une nouvelle garantie d'une durée minimale de douze (12) mois à compter de la date de Réception par le Client de la partie des Travaux et Services ayant fait l'objet d'une réfection. En outre, le Prestataire est tenu de l'ensemble des garanties légales applicables et de la garantie des vices cachés dans les termes prévus par la loi